

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2020

Convocation du 18 août 2020

L'an deux mille vingt et le 31 août à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Sandrine BUSILLET, Rémi CADOUX, Samuel CARRET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE (arrive à 19h11), Cédric LOUIS, Vincent LUYTON, Agnès MARANZONI (arrive à 19h11), Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Cindy MARLIN, Joëlle ARNAUD, Catherine LALINDE

Absents et excusés : Stéphanie ERB, Jean-François DUBONNET

Mr Samuel CARRET a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie 2020-2021
- Demandes de subvention dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités Covid 19
- Budget de la commune : décision modificative n°1
- Personnel :
 - 1) Convention 2020/2022 pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL
 - 2) Suppression d'un poste au service administratif (22h30)
- ADMR : subvention complémentaire (340.05€)
- Participation financière des acteurs locaux pour un encart publicitaire dans le bulletin communal
- Subvention Urgence Liban pour les pompiers humanitaires du GSCF
- Déneigement : tarifs hiver 2020-2021
- Travaux en cours
- Questions diverses
 - 1) Restructuration et extension de l'école primaire : point sur le dossier

La séance débute à 19h09.

Compte rendu de la séance du 15 juillet 2020

Adopté à l'unanimité (10 voix)

Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie 2020-2021

Après débat les élus décident de maintenir un tarif commun à toutes les familles pour l'instant. Une réflexion est menée sur la mise en place d'une tarification par rapport au quotient familial. Un sondage sera effectué au cours de l'année.

- garderie matin : 1€
- garderie midi : 1€/ 2€ pour les élèves concernés par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- garderie soir : 2€
- cantine scolaire : 5€

Légère augmentation des tarifs compte-tenu de l'augmentation du prix du repas facturé par le prestataire et de l'embauche d'un agent supplémentaire.

Adopté à l'unanimité (12 voix pour les tarifs de la garderie sauf PAI et 13 voix pour la cantine scolaire et la garderie du midi pour les PAI).

Demande de subvention dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités Covid 19

Le Conseil Départemental de la Savoie peut venir en aide aux collectivités dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités Covid 19 pour les dépenses effectuées du 16 mars au 31 août 2020.

Dans cette période la commune a dépensé 1551.43 € pour la gestion de la crise sanitaire.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

Décision modificative n°1

Mr Hubert MARECHAL explique que la décision modificative présentée a pour but de doter le chapitre 20 de crédits afin de permettre le paiement de certaines factures et de payer la subvention complémentaire due à l'ADMR. La subvention prévue au budget ne permet pas de couvrir les frais des prestations rendues aux habitants de la commune.

Virement de crédits du compte 2313 « Immos en cours constructions » au compte 2031 « frais d'études » pour 20 000€.

Virement de crédits du compte « dépenses imprévues de fonctionnement » au compte 6574 « subvention de fonctionnement personnes de droit privé » pour 350€.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

Convention 2020/2022 pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Madame le Maire laisse la parole à Mme LALINDE pour expliquer la délibération ci-dessous.

Le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte Individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse de Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous ses dossiers de retraite des agents au centre de gestion mais elle permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le centre de gestion pour la période 2020-2022. Aucun frais pour la commune si on ne fait pas appel au centre de gestion.

Adopté à l'unanimité (12 voix). Mr LAGUILLAUMIE s'est absenté.

Suppression d'un poste au service administratif (22h30)

Madame LALINDE présente la délibération ci-après.

Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (22h30 annualisés) avait été créé par délibération du 04 mars 2019 afin de pourvoir au remplacement d'un agent qui avait demandé sa mutation. Ce poste n'a jamais été pourvu.

Depuis les besoins de la collectivité ont évolué et un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 24 heures annualisés a été créé par délibération du 08 juin 2020.

Vu l'avis du comité technique en date du 31 août 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 – de supprimer l'emploi adjoint administratif à temps non complet, 22h30 annualisés, à compter du 01 septembre 2020.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emplois	Nombre	Grades
Service administratif		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Rédacteur principal 1 ^e classe Cadre d'emplois : rédacteurs
Service technique		
Ouvrier polyvalent	1	Agent de maîtrise Cadre d'emplois : agents de maîtrise
Entretien des locaux, garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique Cadre d'emplois : adjoints techniques
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Service administratif		
Accueil du public, secrétariat	1	Adjoint administratif (24h00 annualisés) Cadre d'emplois : adjoints administratifs
Ecole		
ATSEM	1	ATSEM principal de 1 ^e classe (33h00 annualisés) Cadre d'emplois des ATSEM
ATSEM	1	ATSEM principal de 2 ^e classe (33h00 annualisés) Cadre d'emplois des ATSEM

Mme le Maire précise que la nouvelle ATSEM a pris ses fonctions le 24 août dernier. Un point sera fait prochainement sur les missions de chacun au sein de l'école.

Adopté à l'unanimité (13 voix). Mr LAGUILLAUMIE est de retour.

ADMR : subvention complémentaire

Lors du vote du budget primitif de la commune le 15 juillet 2020 il avait été décidé d'attribuer une subvention de 1657€ à l'ADMR sachant que nous ne connaissions pas le montant exact de leurs besoins.

Par courrier du 21 février 2020 reçu par mail le 05 août 2020 il s'avère que l'ADMR sollicite une subvention de 1997.05€ pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte de verser une subvention complémentaire de 340.05€ à l'ADMR pour l'année 2020. Cette dépense a été prévue dans la décision modificative n°1.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

Participation financière des acteurs locaux pour un encart publicitaire dans le bulletin communal

Le dossier est présenté par Mme MARANZONI. La discussion a été engagée avec le CCAS. Il a été évoqué l'intérêt de promouvoir les acteurs locaux communaux d'une part pour informer la population des denrées disponibles sur la commune et d'autre part pour éviter d'avoir besoin de mobiliser un agent communal pour faire les courses des particuliers si un nouveau confinement venait à se produire.

Plusieurs acteurs locaux proposent des denrées alimentaires sur la commune. Afin de relayer l'information auprès des habitants il est envisagé de publier un article dans un bulletin communal.

Madame le Maire propose que cette prestation soit payante. La participation financière des bénéficiaires intéressés pourrait être de 5€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide que la participation financière des acteurs locaux proposant des denrées alimentaires sur la commune et intéressés pour l'information communale est de 5€ et charge le Maire d'encaisser ces sommes.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

Un sondage sera fait prochainement pour étudier l'opportunité de mettre en place un marché sur la commune.

Subvention Urgence Liban pour les pompiers humanitaires du GSCF

Après débat, les élus décident de ne pas subventionner ce genre d'opération estimant que ce n'est pas le rôle des communes.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

Déneigement : tarifs hiver 2020-2021

Après débat il est décidé de maintenir les tarifs de l'an dernier à savoir :

- Prix forfaitaire de 55€/habitation
- Pour un chemin desservant 2 habitations : 40€/habitation
- Pour un chemin desservant 3 habitations et plus : 30€/habitation

- Gratuit pour les personnes de 80 ans et plus qui en font la demande

Adopté à l'unanimité (13 voix)

Travaux en cours

- **Ralentisseur au Chef-Lieu** : manque le marquage au sol et le panneau de signalisation.

Divers

- **Barrière de sécurité au Châtelard** : rendez-vous prévu le 01 septembre avec le Département car secteur où plusieurs véhicules sont déjà tombés en contrebas.
- **Aménagement de la salle polyvalente** : mise en place d'une barrière sur la scène pour la sieste des enfants de l'école et de garde-corps dans la mezzanine qui accueille désormais une classe. Reste à mettre en place des rideaux ou stores ainsi qu'un garde-corps supplémentaire.
- **Fibre optique** : voir Orange pour fixer un rendez-vous afin de faire le point sur le dossier.
- **Route de la Désertaz** : ENEDIS n'a toujours pas repris contact avec la mairie au sujet de travaux à finaliser à la suite de leur intervention dans le secteur. Une relance sera faite.
- **Abri bus secteur du Chêne** : à nettoyer
- **Mobilier de l'école** : la directrice a adressé ses remerciements pour le mobilier « nouvelle génération » acheté pour la rentrée scolaire.
- **Réunion personnel, élus et enseignants** : le 02 octobre à 18h30 à la salle polyvalente
- **Rentrée scolaire** : 104 élèves inscrits répartis en 4 classes de 28 élèves (2 classes) / 27 et 21 élèves. Compte tenu du contexte actuel l'accueil se fera par 2 portails et la sortie pour accéder à la cantine scolaire se fera par 2 portes. 2 récréations seront également organisées pour éviter au maximum que les groupes se croisent. La garderie du matin est opérationnelle pour l'instant de même que l'accueil des enfants qui ont un projet d'accueil individualisé.
Réunion de rentrée le 08 septembre à 18h00 à la salle polyvalente.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** : une modification simplifiée du PLUI sera prochainement mise à l'enquête publique. Il s'agit d'une modification de la forme du règlement qui comporte de nombreuses erreurs. Se renseigner sur le périmètre de protection de la source de la Désertaz.
Mme le Maire interroge les élus sur le devenir du secteur de la Route de Lyon qui est actuellement réservé au commerce et à l'artisanat. Après échange il est décidé de ne pas modifier la destination de ce secteur.
- **Mise en place des commissions** :
 - o **Vie associative, animation et culture** : le 03 octobre à 09h00 en mairie
 - o **Information et communication** : le 14 septembre à 18h30 en mairie
- **Urbanisme** : un dossier vient de passer au Tribunal administratif. Le pétitionnaire a été condamné. En attente de la suite de la procédure.

(Suite compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2020)

- **Glissement de terrain Clos du Petit Pré** : le tas de terre devrait être enlevé d'ici 10 jours ce qui permettra de lever le péril concernant une habitation.
Un courrier a été expédié aux propriétaires dont la terrasse a été sécurisée pour le paiement des blocs béton non soldé à ce jour.
- **Commission de contrôle de la liste électorale** : conseiller municipal titulaire : JF DUBONNET et suppléant : Cédric LOUIS.
- **Groupement de commande pour l'achat d'électricité** : Mme MARLIN explique la démarche. L'accord cadre est en cours de consultation.
- **Restructuration et extension de l'école primaire** : attribution de certains lots, attente d'informations pour d'autres et relance de la négociation pour les lots 2 et 4.

Attribution des lots :

- o Lot 1 : Algeco
 - o Lot 3 : Atelier Charme bois
 - o Lot 5 : Carre Menuiserie
 - o Lot 6 : Albert et Rattin
 - o Lot 7 : SARL VILLIEN
 - o Lot 8 : GAZOTTI
 - o Lot 9 : SOLS DECO
 - o Lot 11 : NOVAL ELEC
- **Correspondant défense** : Mme ARNAUD
 - **Architecte conseil** : un nouvel architecte conseil vient de prendre ses fonctions. Il sera présent en mairie les 1^{er} jeudis de chaque mois sur rendez-vous.

La secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h51.